

ENTRETIEN AVEC ALBRECHT MULFINGER *

REF. — *L'Union européenne considère la création d'entreprises comme un objectif prioritaire ? Pour quelles raisons ?*

ALBRECHT MULFINGER — Nous devons effectivement veiller à ce que notre tissu économique se renouvelle par la création d'entreprises. L'Europe, avec ses coûts de production élevés, doit mettre sur le marché de nouveaux produits et services à forte valeur ajoutée afin de développer l'emploi dans de nouveaux domaines. Si elle n'y parvient pas, le phénomène de délocalisation vers des pays où la main d'œuvre est moins chère ne fera que s'amplifier pour les produits à faible valeur ajoutée. Les jeunes entreprises à fort potentiel de croissance doivent donc pouvoir accéder à des sources de financement en fonds propres.

— *Comment expliquer que ces entreprises rencontrent tellement de difficultés à se financer ?*

— Les banques demeurent la principale source de financement pour la majorité des PME mais leur offre est le plus souvent inadaptée à la demande des entreprises innovantes comportant un haut niveau de risque. 50 % des entreprises nouvelles ne dépassant pas cinq ans d'existence, les banques ne souhaitent généralement pas soutenir la création d'entreprises et, effectivement, deux tiers des créateurs d'entreprises français ne reçoivent pas de soutien bancaire. De même, au stade du développement, les entreprises innovantes à fort potentiel ont beaucoup de mal à trouver les capitaux nécessaires à leur croissance. La raison à cela tient au fait que les banques n'ont pas forcément la vocation ou les compétences nécessaires pour faire du capital risque.

— *Que fait la Commission européenne pour rapprocher les banques des PME ?*

— La relation entre banques et PME est quelques fois problématique. D'un côté, les banques se plaignent de recevoir des demandes de prêts de piètre qualité ou trop risquées. De l'autre, les PME se plaignent de taux d'intérêt trop élevés et du fait que les banques octroient plus d'importance au montant des cautions qu'elle peuvent obtenir qu'à la valeur des projets. Pour

* *Chef de division, Direction générale XXIII, « Amélioration des conditions d'accès à l'entreprise et au marché », Commission européenne.*

améliorer la relation entre banques et PME, la Commission a mis en œuvre plusieurs initiatives. Elle a suscité la formation d'une table ronde de hautes personnalités du secteur bancaire à laquelle participent des représentants des organisations européennes des PME. Elle a soutenu la création d'une association européenne des sociétés de cautionnement mutuel afin de promouvoir le cautionnement mutuel qui est l'une des réponses possibles au problème des garanties demandées par les banques. Enfin, le financement des PME, au stade de leur démarrage, a fait l'objet d'une attention particulière durant les fora d'échange des meilleures pratiques entre Etats membres de l'Union européenne qui se sont déroulés à Paris et à Madrid en 1995.

En parallèle à l'action de la Commission, les interventions de la Banque européenne d'investissement (BEI) et du Fonds européen d'investissement (FEI) constituent des incitations très fortes vis-à-vis du secteur bancaire, pour qu'un effort particulier soit fait en faveur des PME. La BEI met en œuvre des prêts globaux aux banques européennes afin que celles-ci puissent augmenter leur volume de crédits aux PME à des taux inférieurs à ceux du marché. Elle joue aussi le rôle d'intermédiaire pour la « facilité PME », instrument financier de l'Union permettant d'octroyer 2 milliards d'ECU de prêts à taux bonifiés aux PME qui créent des emplois. Enfin, le FEI fournit des garanties au secteur bancaire pour des prêts à moyen et long terme aux PME.

— *N'existe-t-il pas d'autres acteurs que les banques sur le marché financier pour pallier à ces insuffisances ?*

— En Europe, contrairement à ce qui se passe aux Etats Unis, les fonds de capital risque ne s'investissent pas significativement dans les technologies nouvelles et la création d'entreprises. Les investissements de capital risque dans des projets de technologie ne représentent que 17 % du montant total des investissements de capital risque en Europe, et les investissements dans la création de nouvelles entreprises, moins de 6 %. Les opérateurs de capital risqué eux-mêmes sont trop peu nombreux et insuffisamment capitalisés pour répondre aux défis des PME innovantes. Il y a eu moins de 6 000 investissements de capital risque en Europe en 1994, ce qui est fort peu.

En outre, les fonds de capital risque européens éprouvent de grandes difficultés à sortir du capital des sociétés dans lesquelles ils ont investi en revendant leurs participations. Ils ne parviennent que rarement à introduire ces sociétés sur un marché boursier de façon à réaliser une plus value et à donner un coup de fouet à leur développement. Ils doivent le plus souvent se tourner vers de grandes entreprises pour céder leurs parts et contribuent ainsi à alimenter le phénomène de concentration dans l'industrie et les services.

— *Vous venez d'évoquer les marchés boursiers. Jusqu'à quel point les grands marchés européens sont-ils équipés pour traiter les titres des petites entreprises et*

notamment ceux des PME de haute technologie ?

— Les marchés boursiers européens ont pour l'instant été incapables de répondre aux besoins des PME à fort potentiel de croissance. Aux Etats-Unis, 550 nouvelles entreprises sont cotées chaque année au NASDAQ contre moins d'une centaine sur l'ensemble des marchés européens. Le NASDAQ est un marché électronique géré par la National Association of Securities Dealers qui permet aux entreprises performantes, petites et moyennes, même les plus récentes, d'accéder facilement à des capitaux propres à long terme. Les entreprises cotées au NASDAQ, qui ne représentent que 0,01 % des entreprises américaines, ont permis la création de 300 000 emplois en quatre ans.

Depuis 1994, un projet de même nature est en train de prendre corps en Europe. L'Association européenne des courtiers en valeurs mobilières (EASD), dont les membres sont des sociétés actives dans le commerce, l'analyse et le parrainage des actions des PME, s'est fixé pour objectif d'instituer un marché des capitaux avec un système de transactions électroniques pour les sociétés à croissance rapide. La Commission a soutenu en partie l'étude de faisabilité réalisée à cet effet.

Le futur marché, qui devrait commencer ses activités courant 1996, portera le nom d'EASDAQ (European Association of Securities Dealers Automated Quotation) qui bien entendu est une initiative strictement privée. Néanmoins, lors de la réunion du 7 novembre 1995, le Conseil des ministres de l'Union a demandé à la Commission de dresser la liste des barrières, notamment de nature juridique ou fiscale, qui entravent encore le bon fonctionnement d'un tel marché, afin de les éliminer le plus rapidement possible. En France, le Nouveau Marché de la SBF est une initiative qui s'inscrit dans le même cadre qu'EASDAQ. Toutes deux sont significatives d'un regain d'intérêt pour la PME chez les investisseurs.

— La majorité des PME ne seront jamais cotées sur un marché boursier. Quelles autres initiatives la Commission a-t-elle prises pour faciliter leur financement ? Quid du capital d'amorçage ?

— Dès 1989, la Commission a lancé une action pilote qui s'est traduite par la création de 23 nouveaux fonds d'investissement spécialisés dans le capital d'amorçage. Elle souhaitait ainsi attirer des capitaux privés vers ce secteur et favoriser le développement de nouvelles entreprises innovantes, mais aussi, créer un réseau pour faciliter l'échange d'expériences entre professionnels du capital d'amorçage à l'échelle européenne.

Ces fonds, sélectionnés par appel d'offres, ont bénéficié pendant cinq ans d'avances remboursables couvrant 50 % de leurs coûts de fonctionnement annuels. Quinze d'entre eux, établis dans des régions défavorisées de l'Union européenne, ont bénéficié de contributions en capital de la Commission

pouvant aller jusqu'à 25 % de leur capital initial.

Le dernier bilan, établi en ce début d'année 1996, est tout à fait encourageant : rassemblant 52 millions d'ECU de capital, les 23 fonds ont d'ores et déjà investi 35 millions d'ECU dans la création de 280 nouvelles entreprises innovantes, créant ainsi 2 200 emplois directs et plus de 4 000 emplois indirects chez leurs fournisseurs et distributeurs. Cette action pilote démontre qu'il est possible d'intéresser les investisseurs privés au capital d'amorçage et que les pouvoirs publics peuvent, à faible coût, fournir une incitation durable à la création d'entreprises et d'emplois.

— *La Commission a-t-elle l'intention de poursuivre cette expérience ?*

— Dans le contexte de la politique PME, la Commission n'a pas pour vocation de financer en continu ce type d'opérations. Son rôle consiste à lancer des actions pilotes, à en évaluer le résultat et, une fois leur intérêt démontré, elle s'efforce alors d'en assurer la reprise par les pouvoirs publics nationaux ou directement par le secteur privé.

Dans quelques semaines, la Commission soumettra au Conseil un nouveau programme pluriannuel en faveur des PME. Cette proposition de programme comportera des actions relatives au financement et à l'internationalisation des PME innovantes à fort potentiel de croissance. Pour accompagner la croissance des PME, nous souhaitons en effet soutenir leurs efforts pour tirer partie des opportunités de développement issues du Marché unique que ce soit par des mécanismes de financement ou par des actions de conseil et d'aide au partenariat.

Nous procédons actuellement à une consultation des organisations professionnelles européennes de PME avant que la Commission adopte ce nouveau programme et qu'elle le transmette officiellement au Conseil, au Parlement ainsi qu'aux autres institutions communautaires concernées.

Propos recueillis par Philippe Lemaître.